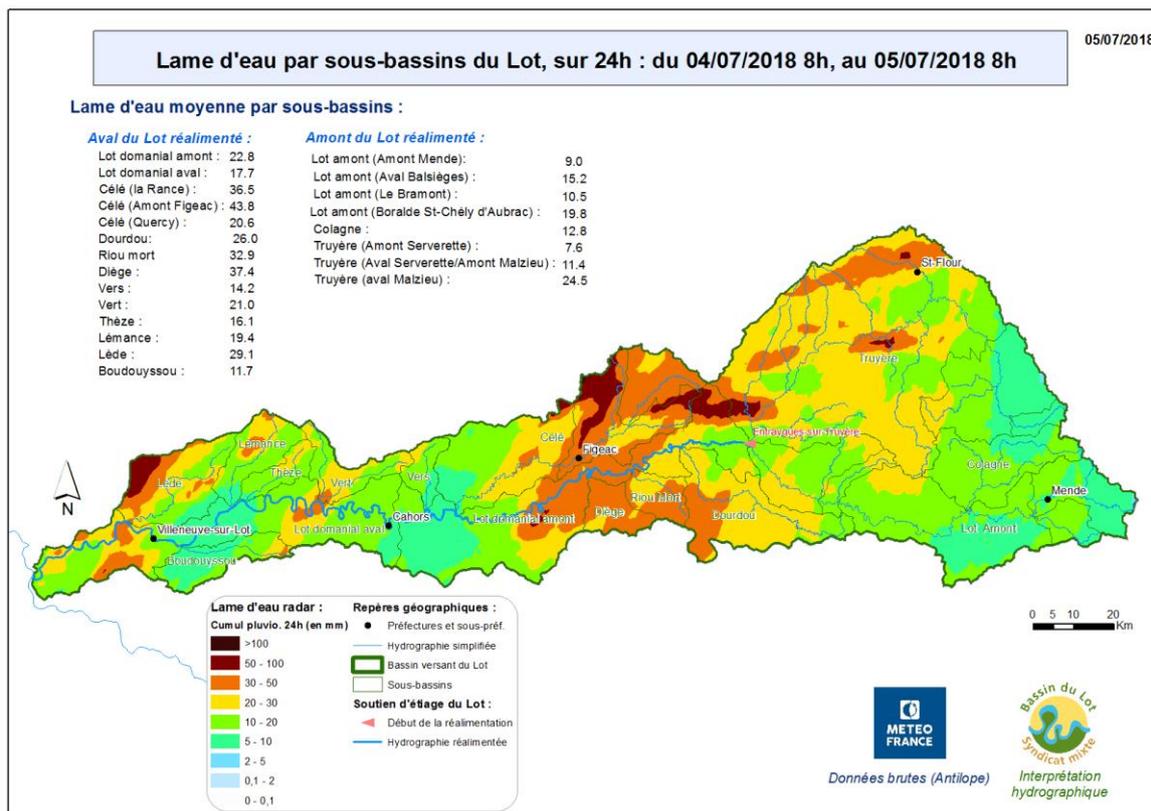


- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°02

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h de l'épisode orageux du 4 au 5 juillet 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



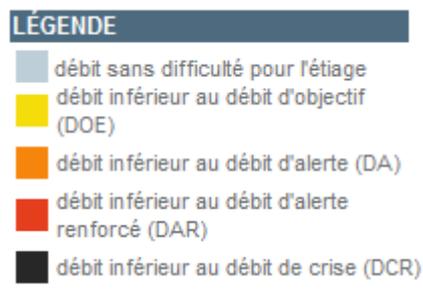
Pluviométrie sur le bassin :

L'épisode orageux du 4 au 5 juillet a apporté localement des cumuls de pluie importants. Il s'accompagne d'un rafraîchissement de l'air.

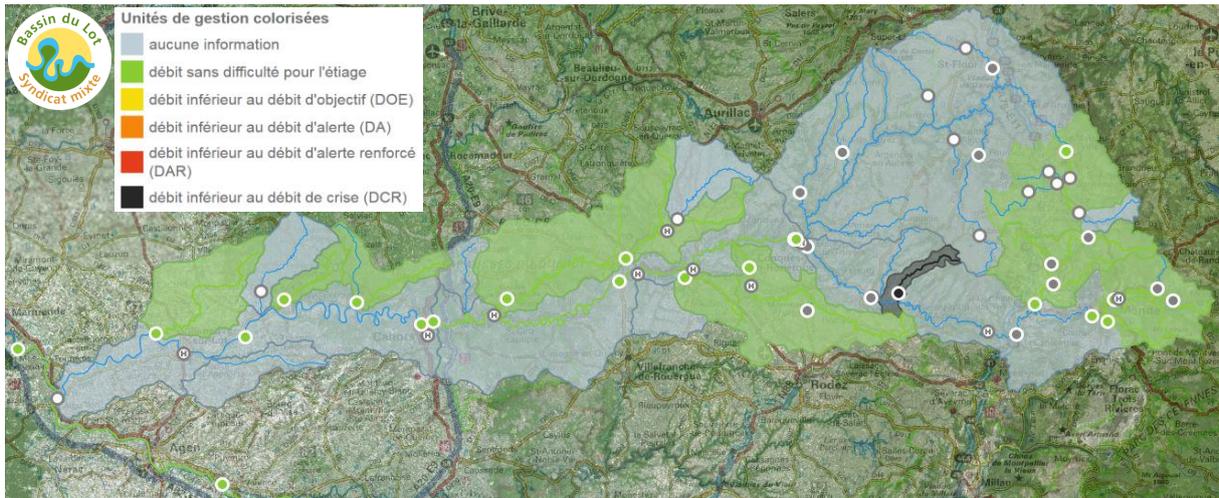
La tendance est à un retour du temps sec et chaud dès cette fin de semaine.

Hydrologie du bassin :

Le tarissement des cours d'eau est observé sur l'ensemble du bassin. Avant l'épisode orageux du 4 juillet, la Boralde de Saint-Chély avait franchi son DCR.



Au 05/07, 1 station de contrôle du bassin a franchi de débits seuils.



Cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot : au 05/07/2018

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

A noter qu'aucune valeur de débit n'est valide à la station d'**Aiguillon** (dernière station du Lot avant la Garonne), en raison de l'influence de la Garonne sur la station de mesure du Lot.

Etat des arrêtés sècheresses sur le bassin :

Dans le 47 : Arrêté du 3 juillet 2018

Niveau 1 : -30% pour le bassin du Lot NON réalimenté



Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière.

La production hydroélectrique à l'amont du bassin a été importante hormis du 30 juin après-midi au 1^{er} juillet journée, où le débit est resté stable à la valeur de la consigne. Cette baisse d'activité a provoqué des franchissements de débits seuils à la station de Faycelles (minimum enregistré à 6,5 m³/s).

Il est demandé la plus grande vigilance, notamment lors d'un retour prolongé à la consigne à Entraygues.



Unité de gestion : Lot aval d'Entraygues - Cahors
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Aveyron (12)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : 07971510

données : Qmj Qi min max j VCN 3
VCN 10 Qmh Qr H
antériorité : 7j 15j 1m 2m 3m
affichage :  



Graphique des débits enregistrés à Faycelles du 30 juin au 2 juillet 2018

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont particulièrement hauts pour la saison, voir même historiques. Il n'y a pas de travaux prévus cette année pouvant engendrer des conséquences sur le soutien d'étiage.

Aucune cote touristique n'est en passe d'être franchie.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Suite au printemps humide et aux retards d'implantation de certaines cultures, les stades culturaux sont en retard d'environ 2 à 3 semaines (Lot).

Le Lot-et-Garonne enregistre quant à lui une avance végétative entre une semaine et 10 jours en fonction des dates des semis.

Les activités touristiques augmentent progressivement sur le Lot.

La population saisonnière va nettement augmenter sur le bassin durant les semaines à venir avec les vacances scolaires. (cf. prélèvements en eau supplémentaires).



Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 10 m³/s à Entraygues-sur-Truyère à partir du vendredi 6 juillet 00h, elle sera revue le lundi 9 juillet pour mardi 00h.

En effet, le débit des cours d'eau du bassin est satisfaisant. Le Célé, affluent majeur du Lot est soutenu (5-6 m³/s).

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 12 juillet 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 05/07/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	28-juin-18	29-juin-18	30-juin-18	1-juil.-18	2-juil.-18	3-juil.-18	4-juil.-18	5-juil.-18	6-juil.-18	7-juil.-18	8-juil.-18	9-juil.-18	10-juil.-18
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				Consigne			Consigne				Consigne	
	-	-	-	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
QNR à Entraygues*	41.7	38.6	37.0	30.8	27.8	26.6	25.9						
Entraygues-aval EDF (12)	51.4	62.3	34.5	12.5	48.3	66.7	64.3						
Entraygues-Roquepailhol (12)	43.4	57.8	23.8	12.1	45.9	58.6	64.8						
Faycelles (46-12)	62.3	70.3	51.1	15.6	40.0	66.4	67.0						
Cahors-Lacombe (46)	71.6	49.4	56.3	30.1	26.8	53.2	54.3						
Coutet (EDF) (47)	81.4	73.7	78.6	57.4	35.1	62.9	75.1						
Aiguillon (47)	Aucune données fiables : la station est actuellement influencée par la Garonne												

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	5-juil	738.69	+12.69	-0.18
Sarrans	5-juil	641.77	+11.77	-1.66
Maury	5-juil	587.31	+3.81	+0.08
Castelnau	5-juil	413.67	+3.17	+0.61

Source : EDF



Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiage.bassinulot.fr>

Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot
www.valleedulot.com



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

02/07/2018



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

05/07/2018

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 2

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **10** m3/s

(**DIX** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 3 JUILLET 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 6 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon Fax 04 78 94 54 50
- G. E. H. Lot-Truyère Fax 04 71 48 82 90
- Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 3

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **10** m3/s

(**DIX** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 6 JUILLET 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 10 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

